



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 262 491 du cadastre du Québec

Nature et effet :

- **Autoriser la construction d'un gazebo sur l'emplacement d'une ancienne résidence qui empiète sur la bande riveraine de la rivière du Chicot et donnant une marge de recul avant de 2.35 mètres alors que la réglementation exige un minimum de 7 mètres.**

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- **Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0**
- **Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca**

Donné à Saint-Cuthbert ce quinzième jour du mois de mai deux mille vingt.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier